

Référence : C.N.134.2021.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES : DÉSIGNATION DE CONCILIATEUR EN VERTU DE
L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE V ET DÉSIGNATION D'ARBITRE EN VERTU DE L'ARTICLE 2
DE L'ANNEXE VII DE LA CONVENTION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 15 avril 2021.

(Traduction) (Original : anglais)

Désignation de conciliateur et d'arbitre :

Dr. Peter Henri Fredericus Bekker, Professeur et titulaire de la chaire de droit international, Centre du
droit et de la politique des produits pétroliers et minéraux de l'Université de Dundee (Royaume-Uni),
directeur fondateur, Dundee Ocean and Lake Frontiers Institute and Neutrals (DOLFIN) et membre du
barreau de New York.

Le 15 avril 2021

